

# N°1 : PROCEDURES – HOMOLOGATION ET GESTION DES GRADES

La date d'applicabilité de ces nouvelles règles pour la gestion des grades en KENDO et DR est fixée au **1<sup>er</sup> Septembre 2015**.

Cette procédure fait état d'une gestion différente selon le niveau d'organisation et les grades :

## ➤ Pour les passages RÉGIONAUX du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> dan inclus :

- **Les passages de grades régionaux du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> Dan** dans les cinq disciplines du CNKDR devront être gérés par les CORG Kendo et DR si elles existent ou par les CORG Judo.
- Le passage de grades devra faire l'objet d'une **autorisation** suivant le modèle habituel auprès du CNKDR, un mois avant la date choisie.
- Le responsable du jury désigné dans cette demande devra s'assurer avec le responsable CORG local que les textes sont respectés et que les conditions de passage sont bien conformes à l'autorisation accordée, notamment dans la composition du jury d'examen.
- Les **résultats** devront être enregistrés sur le fichier « Grades » d'homologation et transmis par le responsable de la CRKDR au CNKDR. Le montant des inscriptions reste quant à lui au profit de la CRKDR organisatrice.
- Pour les **passesports**, afin d'éviter les allers retours qui occasionnent des pertes ainsi qu'un travail important pour le CNKDR et pour une meilleure gestion des délais de traitement; ceux-ci seront signés directement sur place, après vérification des résultats, par le responsable de la CORG présent et seront ainsi restitués immédiatement aux candidats.
- Les grades seront ensuite **homologués** dans les fichiers fédéraux grâce à l'envoi des résultats auprès du secrétariat du CNKDR (par voie informatique). Cette homologation des grades se fera par la CSDGE de la FFJDA (*en lien avec le CNKDR*) tout comme l'édition et l'envoi des diplômes de grade directement aux récipiendaires.

## ➤ Pour les passages NATIONAUX du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> dan inclus :

- **Les passages de grades nationaux du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> Dan** seront gérés par un responsable du CNKDR présent sur place.
- De même, les **passesports** seront signés sur place, après vérification, par ce responsable et ils seront immédiatement restitués aux candidats.

### ➤ Pour les passages du 4ème au 7ème dan inclus :

- Dans tous les cas ces passages de grades seront gérés au **niveau national** quant à l'organisation, au suivi des résultats et de la gestion des passeports.
- Les résultats positifs seront proposés **trois fois par an à la CSDGE de la FFJDA pour être validés par la Commission Plénière.**
- Une fois entérinés, les résultats seront enregistrés par le service des grades de la CSDGE : les grades seront ainsi homologués.
- Les **passeports** des candidats reçus, conservés une fois le passage de grade seront signés par le responsable de la commission des grades du CNKDR.
- Les **diplômes** seront établis et expédiés individuellement aux récipiendaires avec les passeports.

### ➤ Pour les grades présentés à l'étranger :

- Les grades, présentés lors d'un passage de grades organisé par une fédération affiliée à l'EKF ou à la FIK ou par l'une de ces fédérations internationales, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par le secrétariat des grades CNKDR.
- L'homologation sera faite selon la même procédure que pour les grades présentés en France, après présentation des résultats par la fédération organisatrice.